

VOTRE LETTRE DU

VOS RÉF.

NOS RÉF. CFEH/C/42-2021

DATE 16/03/2021

ANNEXE(S) 1 FR/NL

CONTACT VINCENT HUBERT

E-MAIL: VINCENT.HUBERT@HEALTH.FGOV.BE

A l'attention de M. Franck Vandebroucke

Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales  
et de la Santé publique

Rue de la Loi 23

1000 Bruxelles

OBJET : AVIS DU CFEH RELATIF AUX MODIFICATIONS DU PLAN COMPTABLE ANNUEL DES HÔPITAUX (RÉF. CFEH/D/532-4)

Monsieur le Ministre,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe l'avis repris sous rubrique.

Cet avis a été approuvé par les membres de la plénière en date du 11 mars 2021, et ratifié par le Bureau à cette même date.

Comme vous pourrez le lire, les propositions reprises dans le présent avis entraînent des changements importants, relatifs, e.a., à la présentation et la structure des comptes annuels et des règles d'évaluation.

Dans ce cadre, et sans préjuger de ce que sera le contenu du futur arrêté, le CFEH recommande que des sessions de sensibilisation aux éventuelles modifications soient organisées pour le secteur des hôpitaux ; le délai entre la publication d'un arrêté reprenant les (propositions) de modifications et la date proposée de mise en application de ces dernières (1<sup>er</sup> janvier 2023 ) devrait être mise à profit pour initier lesdites sessions de sensibilisation.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Au nom de la Présidente du CFEH,

Margot Cloet

Annick Poncé

Directeur général a.i.